Cfdt
des choix, des actes
Syndicat Francilien Communication Conseil, Culture

ACP d'Aubervilliers

Juillet 2007.

On ne se fera pas marcher dessus !

Droit syndical bafoué = droit bafoué tout court !

La CFDT serait-elle persona non grata à l'ACP d'Aubervilliers ?

Depuis le début de l'année, à l'ACP d'Aubervilliers, aucun détachement demandé par la CFDT n'a été accepté, nous obligeant à intervenir systématiquement auprès de la DOT Colis. Intolérable. Il devient urgent et indispensable que l'exercice du droit syndical soit respecté par l'encadrement de l'ACP pour que la section CFDT soit formée et fasse son travail correctement aux côtés des agents. Si ailleurs, le problème ne se pose pas outre mesure, le refus systématique est la règle à l'agence d'Aubervilliers. Même les « *Congés de Formations Syndicales* » demandés près de six semaines à l'avance sont refusés. Dans ces conditions, ça sert à quoi d'avoir un accord sur le droit syndical à La Poste ? S'agirait-il d'une volonté de bâillonner la CFDT ? Si c'est le cas, ça porte un nom : discrimination !

La CFDT dit NON à ces pratiques d'un autre âge. Il ne suffit pas d'invoquer le « *refus pour nécessité de service* » comme une sorte de paravent quand il est question d'une « vendetta ». Rappelons que par trois fois, on a demandé le détachement d'un de nos collègues pour suivre une formation syndicale, et par trois fois, il lui a été refusé, alors qu'on ne peut le refuser qu'une seule fois. Toutes les raisons ont été invoquées pour l'empêcher d'y participer, même quand ces détachements ont été acceptés par la DOT Colis ! Lorsque, récemment, le syndicat a décidé de faire le forcing en demandant à celui-ci de se rendre à cette formation, à son retour on menace de lui mettre en « Absence Irrégulière » sans oublier de lui faire comprendre « *Qui est le patron ici* » !

Malheur au secrétaire de section pour ses détachements syndicaux. Personne ne le lui dit, ni l'informe de l'acceptation ou pas. D'ailleurs les « chefs » ne consultent pas le planning du personnel avant 8h30 - 9h00. D'après les aveux d'un d'entre eux, ils ne savent pas qui seront présents ou absents le lendemain matin. Quelle chouette organisation ! Bravo les champions de la gestion du personnel.

Le comble, c'est qu'on vient de nous refuser l'accès au chantier de tri (TDA), nous empêchant de distribuer nos tracts et rencontrer les agents de tri. Les responsables nous font remarquer également qu'il est aussi interdit d'aller déposer les tracts sur les positions de travail. Inacceptable. La CFDT ne se laissera pas intimider : le droit est de notre côté, dès lors qu'on ne perturbe pas la production !

Respecter notre travail, c'est aussi se faire respecter !

A l'Agence Coliposte d'Aubervilliers, les intérêts de la « plèbe » n'intéresseraient-ils pas les « tribuns » ? Non, ils veillent plutôt à ceux de leur « César ». Ils ne s'en cachent aucunement, car ce qui compte pour ces messieurs, ce sont « les chiffres ». En d'autres termes, la sortie de tous les colis de l'ACP sans tenir compte de la charge de travail toujours en augmentation. Quant à la pression sur l'emport des colis, cela repart de plus belle. Les opérateurs doivent tout emporter sans ménagement et sans tenir compte du surnombre. Ensuite, il est fortement conseillé de ne plus faire de retour

agence « RA » mais d'inscrire plutôt « RD » sur son PSM. Ceci, sans tenir compte des réclamations et des agressions des clients que l'on subit en livraison. A qui cela profite-t-il ?
De plus, c'est désormais à l'opérateur de gérer les réclamations avec le client qui se pointe très souvent dans l'agence. Coliposte ne doit pas délaisser ses responsabilités en se lavant les mains comme Ponce Pilate. L'augmentation du colis due au e-commerce ne fait que confirmer nos craintes face aux mauvaises conditions de travail des agents. Sans compter les colis « Hyper volumineux » qui font de nos colipostiers de vrais déménageurs. Quand l'opérateur a le dos cassé, devient inapte, on ne pense pas à le reclasser mais on le licencie purement et simplement. Alors que Coliposte dispose de grands moyens de reclassement dans ses ACP et PFC en Ile de France et bien entendu au courrier ou au réseau.

Les difficultés du métier d'opérateur colis sont évidentes. C'est pourquoi il est urgent de s'inquiéter de la santé au travail des agents, plus que du montant de sa part variable de managers. Vous avez le bonus qualité nous diront-ils.
Tout le monde sait que ce bonus est devenu caduque vu les critères mis en place pour nous empêcher de l'obtenir.
Prenons le cas des fameux « PO » dont ils ont fait croire la suppression totale dès début 2007, omettant de nous expliquer clairement que ceux des Grandes entreprises ne vont pas disparaître. Faites le calcul.

Et l'emploi dans tout ça ?

En parlant de ça chers camarades, savez-vous que bientôt, à Aubervilliers, des positions fixes seront allouées à la sous-traitance, au détriment des CDD et autres départs. Où sont passés les 20% de volants de remplacement ? Les problèmes de conditions de travail ou de sécurité du personnel n'intéressent pas nos responsables. Ils n'ont pas le temps de faire « *La Police* » pour la sécurité des agents mais en disposent par ailleurs pour nous filer en livraison.

Quant à l'accompagnement et à la répartition de la distribution on restera vigilants. Avec l'arrivée des élections CAP/CCP du 23 octobre 2007, on se rappelle que le CHSCT local ne s'est jamais réuni à l'ACP d'Aubervilliers et que tout est fait pour confisquer nos droits dans l'agence. La liste n'est pas exhaustive mais nous vous informerons au fur et à mesure de l'évolution de la situation. C'est pourquoi nous vous demandons de rester solidaires, fermes, très attentifs : s'attaquer aux droits de vos représentants, c'est vous attaquer directement !

"*Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit."*
(Article19, Déclaration internationale des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU à Paris, le 10 décembre 1948)

Cfdt des droits des actes
Syndicat Francilien Communication Conseil, Culture

Bulletin d'adhésion à la CFDT

NOM (M., Mme, Mlle) ..... Prénom ..... Date de naissance .....

Adresse personnelle .....

Code postal..... Ville .....

Etablissement ..... Ville .....

Niveau de fonction .....Statut : ☐ Droit Privé, ☐ ACO, ☐ Fonctionnaire : Indice brut....

Salaire annuel net imposable……Euros

J'adhère au Syndicat Francilien 3C CFDT des Postes et des Télécommunications Paris affilié à la Fédération Communication, Conseil, Culture.

Ma cotisation sera égale à 0,75 % du salaire annuel net imposable.
☐ J'accepte un paiement automatisé des cotisations tous les mois et je joins un relevé d'identité bancaire ou postal.

Date Signature :